



## ANNEXE KYC

### Offre PEI / PERCOI AGRICA PRIMEPARGNE

**ENTREPRISE :** .....

Je soussigné, \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
déclare pour l'entreprise sus nommée :

*Préciser si différent*

- Pays fiscal de l'entreprise	<b>FRANCE</b>	.....
- Adresse postale de l'entreprise	<b>idem siège social</b>	.....
- Entreprise exerçant une activité relevant d'un régulateur	<b>NON</b>	..... (régulateur + référence de l'agrément + justificatif)
- Entreprise cotée	<b>NON</b>	..... (marché de cotation + justificatif)
- Code d'identification BIC (code BIC lié à SWIFT)	<b>NON</b>	..... (justificatif)
- Structure composée de bons au porteur	<b>NON</b>	..... (pourcentage + justificatif)
- Pays d'activité	<b>FRANCE ou pays de l'UE</b>	..... (pays + % du chiffre d'affaire concerné)
- Principaux pays où les fournisseurs sont situés	<b>FRANCE ou pays de l'UE</b>	.....
- Principaux marchés	<b>FRANCE ou pays de l'UE</b>	.....

**DIRIGEANT / BENEFICIAIRES EFFECTIFS / PROCURATION / PRINCIPAUX ACTIONNAIRES <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>**

**Joindre une pièce d'identité en cours de validité pour chaque personne physique (carte d'identité / titre de séjour ou passeport)**

Nom complet	Qualité <sup>(1)</sup>	Adresse permanente	Adresse postale (si différente)	Pays fiscal	Activité / Profession <sup>(4)</sup>	Fonction dans l'entreprise <sup>(5)</sup>
	Titre					

<sup>(1)</sup> **D** : Dirigeants / **B** : bénéficiaires effectifs / **P** : procuration / **A** : Principal actionnaire

<sup>(2)</sup> Si le principal actionnaire est une personne morale joindre un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société actionnaire :

Adresse fiscale de la personne morale actionnaire : **FRANCE** - si différent précisez : .....

<sup>(3)</sup> Définitions :

**Titre** : Exemple, Professeur, Maître ...

**Bénéficiaire Effectif** : désigne au minimum toute personne physique : (i) qui détient plus de 25 % du capital, ou contrôle, directement ou indirectement, la personne morale pour laquelle une transaction est exécutée ou (ii) exerçant par d'autres moyens le contrôle sur la personne morale pour laquelle une transaction est exécutée ou (iii) pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité réalisée, en son nom. La définition de Bénéficiaire effectif peut varier en fonction de la législation locale.

**Procuration** : Une procuration couvre les cas où un mandataire est désigné pour gérer les actifs d'une autre personne.

**Actionnaire principal** : désigne les actionnaires (personne physique ou morale) de 1er niveau et les actionnaires détenant indirectement 50% ou plus.

**Dirigeant(s)** : désigne le(s) dirigeant(s) principal(aux) d'une entité. A titre d'exemple pour les catégories ci-dessous (ou équivalent local hors France) :

- a) le(s) gérant(s) des sociétés en nom collectif ou en commandite simple en commandite par actions, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés civiles
- b) le directeur général des SA à conseil d'administration ;
- c) le directeur général unique ou du président du directoire des SA à directoire et conseil de surveillance ;
- d) le président et, le cas échéant, le directeur général des SAS

<sup>(4)</sup> Pour le bénéficiaire effectif et la procuration uniquement.

<sup>(5)</sup> Pour le dirigeant uniquement.

Date : | | / | | / | | | |

Signature :